

# Résumé exécutif final du Programme Genre (Phase 1 et 2)

République Centrafricaine

EuropeAid/138778/DH/SER/Multi  
Lot 3 – Droits Humains, Démocratie et Paix  
Requête n° 2020/414661

Client: **Fonds Bêkou/Délégation de l'Union européenne en République centrafricaine**

ECORYS Consortium

Mis en œuvre par:



**Luisa Maria AGUILAR, Experte internationale 1, Cheffe d'équipe**

**Joëlle KERL-RAMAGE, Experte internationale 2 Genre**

**Théophile NGONDA, Expert national**

Rotterdam, 15/02/2022



Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de SOFRECO, au sein du consortium mené par ECORYS et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis du Fonds Békou.

ECORYS Nederland BV

P.O. Box 4175

3006 AD Rotterdam

Watermanweg 44

3067 GG Rotterdam

The Netherlands

T +31 10 453 88 00

F +31 10 453 07 68

E [netherlands@ecorys.com](mailto:netherlands@ecorys.com)

[www.ecorys.nl](http://www.ecorys.nl)

Registration no. 24316726

Dept. of Marketing & Communication

Anneke Slob, Project Director

T +31 (0)10 453 88 31

F +31 (0)10 453 07 68

	Initials	Date
Author(s)	LMA	15/02/2022
Counter-reading	ABO	15/02/2022
Lay-out / editing	AJC	15/02/2022

# Résumé Exécutif Final

## 1. Présentation du projet

Le Programme « *Prévention et réponse aux violences basées sur le genre à travers l'autonomisation sociale, économique et la participation citoyenne des femmes et des filles* » (Projet Genre I et II) s'inscrit dans le cadre de l'intervention de l'Union Européenne en République Centrafrique en faveur de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État. Le programme intervient dans un contexte fortement marqué par de violents affrontements entre groupes armés et par l'augmentation de situations de violence et d'insécurité. Les violences sexuelles contre les femmes et les filles liées au conflit sont une constante. Pour répondre à ces situations, le programme Genre I et II a eu pour but de contribuer à une société plus juste et égalitaire, ainsi que de promouvoir la cohésion sociale au sein de communautés affectées par le conflit et l'insécurité dont souffre la RCA. Le Projet Genre I et II, a été l'une des premières actions adoptées par le Comité de gestion du Fonds fiduciaire de l'UE pour la RCA, Fonds Bêkou, créé en juillet 2014.

### Description du programme et de ses objectifs

Le Programme Genre I et II a été développé en deux phases consécutives et sous deux contrats différents :

- La **phase Genre I** : « Amélioration de la situation économique et sociale des femmes et de leur famille en République centrafricaine », mise en œuvre par le Contrat T03.12, signé le 23 décembre 2014 entre le Fonds Bêkou et l'International Rescue Committee UK (ONGI - IRC) allongé à une durée de 19,5 mois par avenant (n.1, 24 octobre 2016)<sup>1</sup> ;
- La **phase Genre II** : « Programme de promotion de l'intégration et de la participation des femmes et des jeunes filles à la vie économique, sociale et politique de la République centrafricaine », à travers le contrat T03.102, signé le 14 juillet 2017 entre le Fonds Bêkou et l'International Rescue Committee UK (IRC) en partenariat avec la Cooperazione Internazionale (COOPI), mis en œuvre entre le 21 juillet 2017 et le 20 avril 2020.

L'Objectif Global du programme était « de renforcer les capacités économiques et sociales des femmes et filles en Centrafrique en vue de surmonter la pauvreté, l'impact des conflits récents et répondre à leurs besoins de protection ».

Pour le **Genre I** la logique d'intervention était structurée autour de deux OS :

**OS1** - Les femmes et les filles ont accès à des compétences et des ressources nécessaires pour leur autonomisation économique et sociale au sein de leur communauté.

**OS2** - Les partenaires nationaux sont capables de soutenir les femmes et les filles sur le chemin de leur autonomisation économique et sociale et de répondre à leurs besoins de protection.

Le **Genre II** visait à « consolider et capitaliser les acquis du programme "Genre I", mais également à renforcer l'action par la mise en place de véritables centres multifonctionnels au service des femmes, un renforcement des capacités du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant (MPFFPE), ministère de tutelle, et une approche plus holistique de l'appui aux bénéficiaires ».

Les résultats du Genre I et II, détaillés dans le rapport d'évaluation, visaient à améliorer les compétences pour leur autonomisation économique et la connaissance de leurs droits, des femmes et des groupements de femmes, par le biais de la formation mais aussi par des appuis directs à des activités génératrices de revenus. Les structures d'accueil et d'appuis des femmes et des jeunes filles ont également été renforcées par le biais du projet. La

---

<sup>1</sup> Voir Convention de Financement

phase II a accentué l'appui dans les localités suivantes notamment rurales : Bangui, Bocaranga, Kaga Bandoro, Dekoa et Mbaiki (préfectures de Ombella M'Poko, Ouham Pende, Kemo, Nana Gribizi et Lobaye).

## 2. Méthodologie d'évaluation

L'équipe d'évaluation a priorisé une démarche méthodologique participative afin de fournir à l'autorité contractante et aux parties prenantes : (a) une **analyse globale et indépendante** de la performance obtenue par les phases 1 et 2 du Projet Genre, en insistant sur la comparaison des résultats et objectifs atteints au regard de ceux attendus et les raisons des différences observées. (b) **les enseignements tirés**, débouchant sur la formulation de conclusions et de recommandations, devant permettre d'améliorer les actions futures dans le même secteur ; (c) **le bilan des dynamiques mobilisées** pour générer des synergies efficaces et un consensus entre l'ensemble des acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels en faveur de l'égalité des genres et la lutte contre les VBG. L'évaluation a été confrontée à des contraintes importantes incluant celles liées à la pandémie de COVID qui ont été à l'origine du premier avenant et de l'extension du contrat. Ces contraintes ont eu des répercussions significatives dans la collecte de données et la réalisation d'activités en présentiel lors de la visite terrain, principalement en raison de l'aggravation de la situation sécuritaire dans l'arrière-pays et ce, malgré le déploiement supplémentaire de l'experte genre internationale pour renforcer cette phase. Certains acteurs n'étaient plus joignables, de sorte que l'opportunité de discuter avec les parties prenantes et les bénéficiaires est restée limitée. Dans ces conditions, l'évaluation n'a pu obtenir que des résultats jugés approximatifs pour certaines composantes. Un atelier de restitution de la mission d'évaluation des Programmes Genre I et II et de ses recommandations a été organisé le 22 octobre 2021 à Bangui en même temps que l'atelier de lancement du programme Genre III.

## 3. Réponses aux questions d'évaluation

**Pertinence** - Les projets Genre I et Genre II sont adaptés aux besoins spécifiques et attentes des femmes et filles en situation de vulnérabilité dans les zones les plus touchées par les conflits et où les femmes ont été victimes de violences basées sur le genre (VBG). L'approche stratégique de l'action s'adresse aux principales causes structurelles et multidimensionnelles de la VBG, contribuant ainsi aux changements de perception du rôle des femmes dans la société centrafricaine et de comportement dans les relations femmes-hommes. Cette approche a été à la fois de nature préventive (sensibilisation, renforcement des capacités, formations en droits humains et compétences de vie, accompagnement et accompagnement psychosociale...) et de nature curative (empowerment des femmes et filles, aussi bien par l'appui à leurs opportunités de participation et organisation, groupements, réseaux, formations et appui au montage d'AGR, formations entrepreneuriales, aide à l'accès à la microfinance...). Le choix de renforcer les capacités et d'impliquer des partenaires locaux a été un facteur de réussite dans la mobilisation communautaire. L'accompagnement dans le montage d'une AGR auprès des OCB et les revenus générés ont contribué à **l'autonomisation des femmes** et au renfort de leur **estime personnelle, sentiment de dignité et d'indépendance**. L'action a été moins pertinente par rapport à l'alphabétisation et la formation professionnelle qui ont été très partiellement intégrées par le programme malgré leur caractère indispensable pour améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables.

L'approche méthodologique adoptée s'est également avérée pertinente en ce qu'elle a veillé à respecter les particularités des populations bénéficiaires et à proposer des outils d'interaction en conséquence. On pense aux groupes de discussion EASE, AVEC, ainsi que l'approche « Girl empower » pour répondre aux besoins spécifiques des filles adolescentes, les causeries, les groupes d'écoute, qui confirment un choix méthodologique à la fois diversifié et pertinent.

**Efficience**- **Le rapport coût/bénéfice** entre les activités mises en œuvre, les acteurs et ressources mobilisées, le respect des échéances programmées et les résultats escomptés **est globalement positif**. Le taux de réalisation budgétaire du Genre I est de 97% et de 99% pour le Genre II. Le processus de coordination entre IRC et COOPI

aurait apporté de meilleurs résultats s'il avait adopté un modèle de concertation mutuelle horizontale. L'organisation du partenariat entre IRC et COOPI, n'a pratiquement pas prévue des réunions de coordination entre les deux ONGI, et a accusé du retard dans l'établissement de l'accord, malentendus autour de la gestion financière, etc., ce qui n'a pas permis d'exploiter ce potentiel. Le mécanisme d'appui financier au tiers par **les subventions en cascades a rencontré un franc succès**. Il a engagé la participation des 75 OCB des femmes et des jeunes filles, favorisé la prise en compte de l'égalité des genres, **l'appui aux mouvements féminins et à un concept inclusif de genre faisant travailler les hommes et les femmes ensemble**. Le degré d'efficacité n'est pas le même pour toutes les composantes du programme même si ce constat est à nuancer par l'insuffisance de dispositif de suivi, empêchant l'appréciation claire des mesures d'adaptation aux évolutions du contexte ou encore d'analyse des relations de causes à effets.

**Efficacité** - Le conflit s'est répercuté sur le cadre général de mise en œuvre du programme et a affecté la performance d'exécution. Certaines activités se sont déroulées de manière satisfaisante et d'autres ont été interrompues ou n'ont pas abouti. Parmi les points forts du programme, on peut relever l'inclusion du MPFFPE dans le Genre II par le biais de l'assistance technique, qui **a appuyé sa responsabilisation et l'apprentissage des acteurs nationaux et locaux en matière de VBG et de prise en charge des survivantes**. Autres points forts : le nombre et la diversité d'initiatives de **renforcement des capacités** adaptées aux profils des groupes bénéficiaires ; la **stratégie de partenariat** établie au niveau communautaire auprès des groupements féminins, associations et OCB, et des populations locales; ainsi que la stratégie entre les ONGI, les ONG nationales et les autorités centrafricaines ; l'appui aux femmes et jeunes filles dans le **développement de leurs projets économiques** dans un nombre croissant de filières, ainsi que le **renforcement de leurs capacités de résilience**. Les **projets économiques** impulsés par les projets Genre I et II ont permis de soutenir et redynamiser des centres de protection, d'accueil psychosociaux et/ou d'hébergement de femmes à Bangui, (Maison de l'Espoir, CASEF). La concertation entre les deux ONGI responsables de la coordination du programme, ainsi que le suivi de proximité ont en revanche constitué deux points faibles. Néanmoins, les mesures d'adaptation et la flexibilité ont favorisé la réalisation d'un grand nombre d'activités et d'avancées dans la réalisation des résultats.

**Durabilité** - Les Projets Genre I et II ont **posé les bases de résultats durables** malgré des approches de travail différentes. Le renforcement des capacités des partenaires de la société civile, des autorités et des administrations, a constitué une composante non négligeable de durabilité. En outre, **la prise en charge psychosociale** au sein des CASEF et de l'UMIRR montre des effets positifs pour **la protection des femmes victimes et survivantes de VBG**. La mise à disposition des fonds et le renforcement institutionnel des parties prenantes ne sont pas totalement acquis. **L'absence de suivi et de capitalisation des résultats** diminue le potentiel de durabilité de l'action.

**Impact** – **Par la mise en œuvre d'une** dynamique socio culturelle et économique, le programme a eu un **grand impact mobilisateur au niveau des communautés locales** pour l'amélioration de la condition des femmes et des filles adolescentes ; ainsi que dans les rapports entre hommes et femmes, garçons et filles. Il a contribué à l'amélioration des conditions de vie des ménages, à l'équilibre de la communauté et à la **prise de conscience du rôle des femmes dans l'économie du foyer et la subsistance de la famille**. Il a abouti à l'acquisition d'une **certaine indépendance financière des femmes**. Les femmes et les enfants ont noté une amélioration du respect qui leur est porté et une ouverture sur leurs points de vue par certains chefs de ménages qui auparavant les négligeaient même s'ils leur reconnaissaient volontiers de meilleures capacités à gérer l'argent et à rembourser les crédits. Le travail de **conscientisation des femmes par rapport à leurs droits** et le renforcement des structures de prise en charge psychosociale des VSBG, notamment par le CASEF et l'UMIRR, ont abouti à des effets non négligeables, permettant une **évolution significative du nombre de plaintes**.

**Cohérence** – Les projets Genre I et II contribuent à la réalisation des objectifs de la politique de développement de l'UE et sont complémentaires d'autres interventions financées par le Fonds Bêkou et l'Union européenne comme le programme de santé (Santé III) d'appui à la prise en charge médicale gratuite des VBG, aux appuis psychosociaux et à la prise en charge de la santé mentale. Ils sont également complémentaires au projet NENGO,

financé par l'IEDDH et l'Agence française de développement (AFD), visant à restaurer la dignité des victimes de violences sexuelles et des VBG en Centrafrique.

**Valeur ajoutée communautaire** - Il n'existe pour le moment pas de mécanisme national de coordination sectorielle dans le domaine de l'égalité des genres, permettant de coordonner les donateurs et partenaires de développement. En tant que pays « post-conflit », la RCA bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF) dans le secteur humanitaire et notamment en lien avec les VBG. Leur coordination s'effectue par le biais du « sous-cluster VBG » présidé par l'UNFPA.

## 4. Conclusions

Les conclusions ont été identifiées sur la base des réponses aux questions évaluatives. Elles sont organisées en trois axes :

### A. La contribution du programme et sa valeur ajoutée par rapport aux besoins identifiés.

- Les approches conceptuelle et stratégique des "Projets Genre I et II" s'avèrent pertinentes par rapport au contexte du pays, aux besoins et aux attentes des groupes cibles. Ils appuient un cadre favorable à la protection des droits des femmes et des filles victimes de violences basées sur le genre (VBG).
- S'appuyant sur un **concept inclusif de l'égalité de genre**, le programme a adopté **une approche préventive**; priorisant la sensibilisation et **conscientisation des femmes et des hommes sur l'égalité**, l'éducation aux droits des femmes ainsi que leur reconnaissance comme sujet de droit.
- Le programme s'avère pertinent par rapport aux priorités stratégiques retenues par **le Fonds Bêkou qui intervient simultanément aux niveaux macro, méso et micro**, en visant le renforcement du Ministère de tutelle et de la DGPG (macro) ; l'appui au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des ONG nationales (meso) ; et le soutien direct aux communautés locales et OCB (micro). L'approche LRRD (Linking Relief, Rehabilitation and Development), couplée au séquençage des activités, a atténué les risques liés à une faible capacité d'absorption et d'exécution.
- Par le renforcement des capacités et d'appuis socioéconomiques aux femmes, le programme a répondu à leurs besoins d'**opportunités de participation à la vie économique, sociale et politique**.
- Le programme a eu un impact significatif sur la **dynamique socio-culturelle et économique locale**, ainsi que sur le **renforcement des capacités des services techniques, des populations rurales** et sur **l'amélioration de la prise en charge psychosociale des victimes** de VBG. Des effets non négligeables ont été obtenus par le CASEF et l'UMIRR en matière de protection des victimes.

### B. Points faibles et marges d'amélioration

- La coordination du programme a affiché des faiblesses face aux contraintes majeures posées au déploiement, à la supervision et au suivi des résultats et activités. **Le dispositif de gouvernance aurait dû prévoir la planification en amont** et au fil du projet, d'une dynamique conjointe et une meilleure complémentarité entre les deux ONGI responsables de la mise en œuvre du programme.
- La **stratégie et les mécanismes de suivi** se sont davantage concentrés sur les activités et les finances sans accorder **une attention suffisante aux effets et changements qualitatifs** induits par le Programme.
- Les fonds dédiés aux activités de prise en charge des VBG, apparaissent insuffisants pour envisager une véritable réponse à l'ODD 5. Certaines structures éprouvent **des difficultés à rendre l'approche stratégique développée par le programme opérationnelle** et demandent la présence de structures de prise en charge en province.

### C. **Un besoin marqué de capitalisation et consolidation**

- Les bénéficiaires sollicitent la continuité des appuis pour « **consolider et capitaliser** » **les acquis, traiter les composantes perfectibles et en assurer la durabilité**. C'est une demande réaliste et nécessaire, sans oublier que pour capitaliser il faut d'abord consolider l'approche ; et pour consolider il faut assurer un suivi de qualité et de proximité.
- Les subventions en cascade en faveur des OCB ont permis d'élargir pour la première fois l'accès aux fonds européens et la **participation d'organisations de base à la réalisation d'initiatives concrètes en appui aux populations des communautés**. Ces initiatives ont porté sur des domaines essentiels à leur quotidien comme, entre autres, l'accès à des Activités Génératrices de Revenu (AGR).
- Deux aspects sont signalés comme des facteurs qui ont limité la qualité des résultats atteints : (a) la durée et le temps d'exécution insuffisants des initiatives ; (b) un budget inadapté et insuffisant.

## 5. Enseignements tirés

### Parmi les facteurs de succès l'évaluation relève :

- La **combinaison d'approches préventives et curatives**, de développement et de prise en charge, est particulièrement adaptée à une problématique multidimensionnelle comme les VBG.
- Les **subventions en cascade représentent une des innovations majeures de l'action**, même si certains aspects opérationnels sont à améliorer et mieux maîtriser avant d'être répliqués et élargis.
- L'implication des populations dans la définition des besoins et leur participation tout au long du programme a été la clé de la réussite de l'action.
- Le programme a donné à la société civile, et notamment aux ONG, l'opportunité de participer et jouer un rôle capital dans le développement local, les amenant à **repenser les concepts** sous-tendant les interventions, comme ceux de **communauté, participation, appropriation, volontariat, démocratie et autonomisation**.

### Des facteurs limitants identifiés :

- La gouvernance de l'action, impliquant deux ONGI à la mise en œuvre du Genre II, s'est avérée peu pertinente en termes de complémentarité, de division du travail, d'information mutuelle et de coordination.
- **L'insuffisance de coordination interne**, entre les acteurs du programme, a résulté en de faibles échanges, une faible transmission du savoir-faire malgré un potentiel d'apprentissage.
- L'absence de comité de pilotage n'a pas permis d'assurer le « suivi de la mise en œuvre et de la coordination » de façon rapprochée. Un **dispositif de suivi-évaluation performant**, intégrant des critères jugeant les effets des deux programmes, ainsi qu'un **outil de pilotage et de capitalisation ont largement fait défaut**.
- Les mécanismes décentralisés de gestion et de coordination multisectorielle aux niveaux communal et communautaire ont obtenu une implication partielle des autorités locales et des services techniques décentralisés.
- L'articulation de l'action des institutions publiques en matière de protection du genre contre les VBG s'est confrontée à une faible déconcentration administrative et une très faible présence au niveau local.
- L'engagement du gouvernement, décisif pour l'atteinte des résultats et particulièrement pour la pérennité des réalisations, mériterait d'être renforcé. Le Ministère de tutelle n'a pas été en mesure d'assurer le suivi et la capitalisation des résultats en cours faute de fonds et de capacités des cadres.



## Recommandations :

Ces recommandations privilégient la qualité des actions et s'inscrivent dans une logique de continuité, de capitalisation et *a fortiori* de durabilité. Elles sont organisées selon trois rubriques stratégiques.

### A. Renforcement de la gouvernance et du système de suivi pour une action future

- i. Un **système de suivi et d'accompagnement opérationnel** axé sur une Gestion Axée sur les Résultats (GAR) pour un suivi de proximité des processus de mise en œuvre et une analyse des résultats, effets tangibles et potentiels de pérennisation des actions ;
- ii. L'exploitation des enseignements tirés et de la valeur ajoutée des Projets I et II par un **système de capitalisation orienté sur la consolidation et la durabilité** des acquis ;
- iii. Une pertinence et une efficacité accrues du **dispositif de coordination et de gouvernance** du programme ; prévoyant la mutualisation participative et horizontale entre acteurs et partenaires responsables de la mise en œuvre ;
- iv. L'implication des autorités locales et des services déconcentrés de l'Etat, à travers un contrat de partenariat, pour le suivi et la pérennisation des acquis du programme
- v. Une planification réaliste de la durée de l'ensemble des activités, y compris des interventions d'appui aux tiers en cascade, laissant aux bénéficiaires le temps de l'appropriation et un budget conséquent pour y parvenir ;
- vi. Une corrélation étroite entre les **critères de sélection des zones géographiques et l'allocation d'une enveloppe budgétaire** suffisamment conséquente pour mettre en œuvre les actions définies.

### B. Amélioration de la qualité de la Prise en Charge des Victimes (PCV)

Ces recommandations sont en ligne avec les priorités stratégiques retenues pour le programme Genre III devant « appuyer le Ministère de tutelle ».

- i. Le **renforcement et l'application du cadre juridique de prévention et de protection** effective et durable des victimes de VBG. Il doit s'inscrire dans le processus d'intégration du genre et la protection des victimes de toutes les formes de violences par la fourniture de services gratuits pour les survivants, y compris la prise en charge médicale.
- ii. Assurer une prise en charge (PEC) inclusive, associant les services concernés selon une **approche holistique, interdisciplinaire et multisectorielle**, tout en tenant compte des besoins identifiés et de la forte demande, notamment au niveau des régions.
- iii. Renforcer la prise en charge médicale par la gratuité des soins et la délivrance du certificat médical ainsi que par le référencement et le contre-référencement du processus de PEC et du dépôt de plaintes.
- iv. Procéder à la mise à jour régulière des mécanismes de référencement dans les différentes régions couvertes par des prestataires de service VBG.
- v. Appuyer la **formation des professionnels/les de santé, des psychologues** en charge de la prise en charge des VBG, les conséquences de la violence sexiste, les incidents d'Exploitation et d'Abus Sexuels (EAS) afin d'assurer une meilleure assistance psycho sociale aux victimes.
- vi. Assurer la formation des agents de santé de première ligne, agents de sécurité et agents de justice sur les conséquences de la violence sexiste.
- vii. Mettre à disposition un mécanisme national de gestion des données sur les VBG pour améliorer la planification et les interventions sur le sujet.
- viii. Appuyer le Ministère dans la **création de structures d'accueil pour les femmes et filles victimes de violence** sur le modèle des CASEF et la Maison de l'Espoir sur une période de trois ans au moins, selon un principe de responsabilisation graduelle et avec un appui budgétaire suffisant à la pérennité de la démarche.



**C. Renforcement de l'intégration de l'approche basée sur les droits et l'approche d'égalité de genre**

Une future action devrait s'orienter davantage sur **la complémentarité entre l'approche basée sur les droits humains, l'égalité des genres, le développement, la paix et la sécurité** et favoriser **le leadership et la participation des femmes dans la conception et l'articulation des actions de développement et de gouvernance locale.**

- i. Appuyer l'autonomisation et l'émancipation des femmes pour favoriser leur intégration socioéconomique.
- ii. Appuyer **l'émancipation économique des femmes** par l'accès au crédit, à l'épargne, renforcer les AGR, ainsi qu'aider ou fournir des garanties aux femmes pour appuyer l'obtention de prêts bancaires devant financer la réalisation de leurs projets.
- iii. Intégrer la formation professionnelle et l'alphabétisation comme éléments essentiels à l'autonomisation et l'émancipation des femmes, comme incontournables d'une action future, pour répondre à la forte demande des femmes, des parties prenantes et de la société civile.
- iv. Renforcer le leadership et les capacités de participation des femmes par un appui mieux coordonné, un suivi et accompagnement de proximité à la mise en place des réseaux et regroupements féminins.